

Lundi 28 Janvier 2019 à Saint-Dizier Leyrenne – Rencontres Territoriales du Sénat avec les élus creusois.

Vient de débuter une nouvelle édition des rencontres territoriales du Sénat avec les lus, organisées par les deux Sénateurs Jean-Jacques LOZACH et Éric JEANSANNETAS.

Cette première rencontre s'est déroulée sur la commune nouvelle de Saint-Dizier-Masbaraud, issue de la fusion des communes de Masbaraud-Mérignat et de Saint-Dizier-Leyrenne. Cette réunion a été précédée de la visite de l'entreprise Cosylva à Bourganeuf en présence de son président, M Julien BOUTHILLON.

Les sénateurs ont présenté le rapport d'information relatif à l'exercice des mandats locaux, le rôle de la commune en tant que cellule de base de la démocratie et de l'action publique locale, ainsi que le lancement du « Grand débat national »

Il a été rappelé l'importance des élus de proximité, premiers interlocuteurs du citoyen ainsi que des parlementaires et la conséquence de la réduction du nombre d'élus locaux pour les territoires comme le nôtre.

Le plan particulier pour la Creuse, les aides de l'Europe et les ZRR n'ont pas manqué d'intéresser l'auditoire.

Lors de l'échange avec l'assistance, plusieurs élus ont évoqué leurs craintes face aux mutations de notre société (notamment technologiques).

De nombreux sujets ont été évoqués, telle que la place de nos collectivités vues d'en haut. Le débat est lancé sur le temps mis à contribution pour exercer correctement la fonction de maire.

Celle-ci peut être assimilée à du volontariat ; souvent les dépenses du mandat ne couvrent pas la perte de salaire.

Eric JEANSANNETAS pense que le statut d'élus n'est pas un privilège, que bon nombre de nos concitoyens connaissent mal notre fonction et l'engagement que cela entraine. Il faut profiter de ce grand débat pour mettre à plat la fonction du maire et la valoriser.

Jean-Jacques LOZACH rappelle le nombre important de démissions de maires (1500 environ, sans compter les adjoints et les conseillers) généralement des maires ruraux. Il souligne également que le renouvellement est naturel, mais que la nouveauté cette fois-ci est que des jeunes maires ayant exercé un seul mandat ne désirent plus repartir. Se pose le problème de la disponibilité (le système fait que la plupart des maires sont âgés) et le saut du numérique inquiète les collectivités car





à échéance de 2022 la dématérialisation des démarches administratives sera totale.

Jean-Jacques LOZACH qui travaille sur les fractures territoriales, assure que les sénateurs creusois veilleront sur l'aspect financier. Le geste social et budgétaire accordé suite au mouvement des gilets jaunes, qui est justifié et aurait du arriver bien plus tôt, s'élève à 10 milliard d'euros. Cette dépense devra être honorée mais au détriment des collectivités et des territoires, surtout les plus fragiles comme les nôtres.

Il marque le fait que toutes les formations politiques parlent de l'égalité sociale, mais oublient souvent l'égalité territoriale. Ceci ne figure pas non plus dans la lettre du président de la république, alors que le mouvement est parti des territoires ruraux.

Le problème de représentativité se pose, car dans 30 ans nous serons 10 millions de plus, dit Jean-Jacques LOZACH ; le « toujours plus gros, toujours plus grand », est facteur d'éloignement entre les citoyens et les institutions. L'argument avancé lors du découpage des régions était plutôt financier ; on ne l'entend plus guère aujourd'hui.

Eric JEANSANNETAS fait remarquer que la démocratie représentative est mise à mal et ce depuis longtemps. Des groupes extrémistes sont contre la richesse de la démocratie française, contre les élections et ne votent plus pour quelqu'un, mais contre quelqu'un. La démocratie actuelle devient spectacle.

Parmi ces revendications du mouvement des gilets jaunes, le point à retenir et à étudier est la rémunération du travail. Il pense aux plus jeunes qui ont des parcours difficiles et sont en rupture sociale.

D'autres sujets préoccupants ont été abordés :

* les permis de construire,
* les contrats aidés,
* la montée des extrêmes,
* la justice fiscale,
* le pouvoir d'achat,
* une société à plusieurs vitesses,
* la hausse de la CSG,





* la suppression de l’ISF.